

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-45-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1983 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4^{ème} partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

Vu la demande de l'entreprise AXIANS, domiciliée 562 Rue Jules Vallès, 50 000 SAINT-LO, dans le cadre de la pose de boîtiers et le tirage de câbles souterrains et en façade Rue Saint Thomas Becket et Impasse des Jardins,

Vu la nécessité de réglementer le stationnement Rue Saint Thomas Becket et Place de Gaulle,

ARRÊTE :

Article 1 : En raison des travaux sus énoncés, à partir du lundi 04 octobre 2021, en fonction de l'avancée des travaux, et au plus tard jusqu'au lundi 18 octobre 2021, des places de stationnement seront réservées :

- Rue Saint Thomas Becket,
- Place de Gaulle, face à l'accès de l'Impasse des Jardins,

Article 2 : Les travaux seront signalés par l'entreprise et les employés municipaux.

Article 3 : Le Maire et ses Adjoints, la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 24 septembre 2021

Le Maire



Michel MAUGER